

INFO / ARBITRAGE N° 104 FEVRIER 2017

Le lecteur est informé que l'Info Arbitrage est une lettre d'informations commentées dans le but de traiter des questions relatives à l'arbitrage. Il ne s'agit pas d'un organe destiné à notifier l'application des décisions. A cet effet, se référer au Manuel de l'Arbitre et à ses mises à jour dont publication est faite sur le site internet fédéral.

Sommaire

1. Modifications REGLEMENTS SPORTIFS ET ARBITRAGE
2. Limite entre les zones noire et bleue
3. Passage de la ligne de 1 m en arc à poulies
4. Décorations de flèches
5. Œillette
6. Arc à poulies avec poignée déportée
7. Palette
8. Interprétations W.A.

1. Modifications REGLEMENTS SPORTIFS ET ARBITRAGE

Les modifications intégrées à l'édition novembre 2016 de Règlements sportifs et Arbitrage portent sur les points suivants :

Règlements généraux

- Validation arbitre actif : A.2.2.6 ; A.3.3
- Définition d'une compétition sélective : B
- Compétiteurs étrangers : C.1
- Inscription Cht France beursault : C.5.1.1
- Scores réalisés à l'étranger : C.5.1.3 / 1 et 7.a
- Homologation de records lors de DNAP : C.7
- Ouverture des compétitions aux licenciés : C.9
- Coordonnées PCRA : annexe 1

Pour mémoire, les modifications de l'édition **septembre 2016** concernent:

Règlements généraux

- Les modules de formation des arbitres : A.2.2.2.2
- Les arbitres formateurs : A.2.2.1.1
- Records de France et meilleures performances : C.7
- Les distinctions fédérales : F.7

Tir en salle

- Catégories d'armes et blasons en salle : C.1

Tir sur cibles extérieures

- Le Championnat de France de D2 : C.3.2
- Le Championnat de France Jeunes par équipes de clubs : C.3.4
- Les divisions régionales arcs classiques : C.3.3
- Les divisions régionales arcs à poulies : C.3.6

Parcours Nature / Tir sur cibles 3D :

- **l'intégralité des règlements**

2. Limite entre les zones noire et bleue

Rappel : sur les cibles anglaises, il n'y a pas de cordon entre la zone 4 (noire) et la zone 5 (bleue).
Pour compter 5 points, la flèche doit toucher la zone bleue.

3. Passage de la ligne de 1 mètre en arc à poulies

En tir par équipe arcs à poulies, un tireur ne peut passer la ligne de 1 mètre avec le décocheur sur la corde. La mise en place du décocheur doit s'effectuer après le passage de la ligne.

4. Décorations de flèches

Les décorations sur les flèches (flèches en bois, flèches carbone ou alu telles que ci-dessous) en parcours nature et tir sur cibles 3D sont autorisées dans la mesure où les flèches sont conformes au règlement commun Nature/3D (A.3.1 / § "flèches"). Les arbitres n'ont pas à faire gratter ces décorations ou refuser les flèches en invoquant l'aide à la visée ou l'utilisation comme contrôleur d'allonge.



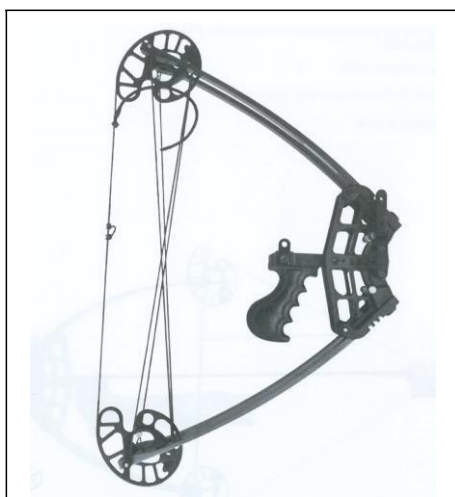
5. Oeilleton

Cet œilleton est interdit en tir en campagne, pour toutes les armes, puisque le carré vert permet d'estimer les distances et la taille du blason.



6. Arc à poulies avec poignée déportée

L'arc à poulies avec poignée "pistolet" est autorisé dans la mesure où l'overdraw (distance entre le point pivot de l'arc et le point de pression de la flèche sur le repose-flèche) est conforme (maximum 6 cm).



7. Palette

Cette palette portant des repères réguliers est conforme en arc nu.



8. Interprétation de la W.A.

8.1 Dragonne sous fixation masse en arc nu

En vertu de l'interprétation W.A. du 14 avril 2016 (voir ci-dessous), le montage indiqué (dragonne fixée sous la masse avec rondelle rigide) est autorisé en arc nu.

INTERPRETATIONS CONSTITUTION ET REGLEMENTS WORLD ARCHERY

Livre 4, chapitre 11, article 22.3.6.2

Austria Archery a demandé une interprétation pour savoir si les équipements suivants sont interdits en tant que systèmes d'absorption des chocs d'après le livre 4, article 22.3.6.2: (i) la dragonne montrée entre l'arc et le poids et (ii) une rondelle en plastique dur entre l'arc et le poids.

Le Comité Constitution et Règlements ("C&R") a estimé que la question relevait des compétences du Comité Technique après consultation du Comité de tir en campagne et de tir 3D.

Le C&R a établi que l'interprétation suivante n'était contraire ni aux règlements existants ni aux décisions du Congrès.

Réponse du Comité Technique:

La décision majoritaire du Comité Technique est que la dragonne et la rondelle en plastique dur photographiées ci-dessous sont autorisées dans la division arc nu. Une rondelle en plastique dur n'est pas un système d'absorption des chocs. En examinant la dragonne, il y a un œillet métallique dans lequel l'écrou de fixation du poids du stabilisateur passe. Cet œillet fait office de rondelle fournissant une surface d'appui solide entre le poids et le fût de l'arc, comme le ferait une rondelle typique. Même si la dragonne était en cuir épais, une fois le poids vissé fermement à l'arc, l'équipement est suffisamment compressé pour présenter une surface d'appui solide sur laquelle il ne peut y avoir aucun déplacement latéral ou vertical du poids.

Un système d'absorption des chocs permet d'amortir les vibrations produites dans l'arc au moment de la décoche et tout au long de l'allonge. Techniquement, nous ne voyons pas en quoi cette dragonne pourrait servir à amortir les vibrations ou présenter un quelconque avantage.

De plus, ni la dragonne ni la rondelle dure ne sont en infraction avec le règlement 22.3.6.2 (ou règlement correspondant dans le livre 3). Ils ne peuvent servir ni de tige ni d'extension ni de connexion de montage angulaire.

Comité Technique World Archery, 14 avril 2016

Approuvé par le Comité C&R World Archery, 17 avril 2016

